SÉNAT

Monsieur Jean-Yves le Drian
Ministre de l'Europe
et des Affaires étrangères

Paris, le 9 juillet 2021

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre particulière attention sur la situation des étudiants étrangers issus des pays situés en « zone rouge » du fait de l'épidémie de la covid-19 et dont les visas étudiants ont été récemment suspendus.

Cette décision suscite une réelle angoisse pour ces étudiants étrangers dont le rêve était de venir étudier en France et qui avaient entrepris de nombreux sacrifices pour voir leurs candidatures dans des universitaires françaises acceptées.

CLAUDINE LEPAGE

ET

SYLVIE ROBERT

SENATRICES

Dans un article du journal Le Monde, une étudiante brésilienne se confiait sur les conséquences de cette décision de suspendre les visas. *« Cela fait cinq ans que je me prépare à ce voyage. J'ai énormément travaillé à l'université pour avoir les meilleures notes possibles, j'ai dépensé de l'argent pour prendre des cours de français et j'ai obtenu ma place à l'université Lyon-III en relations internationales ».*

Si cette décision a un impact délétère pour ces étudiants déjà durement touchés par les conséquences de la crise sanitaire, l'organisation de nos universités est également impactée. En effet, dans ces conditions, les universités se demandent si elles doivent garder la place dévolue aux étudiants étrangers dans leurs formations. Les Crous s'interrogent également sur le fait de garder, à ce stade, des logements disponibles pour une hypothétique arrivée de ces étudiants étrangers.

Face aux multiples conséquences de la décision de suspendre les visas, nous estimons, au vu des connaissances scientifiques acquises depuis le début de la pandémie, que notre pays pourrait accueillir ces étudiants étrangers issus des pays situés en zone rouge en leur faisant respecter un protocole sanitaire strict : demande de passeport vaccinal ou pour les pays où la vaccination est encore peu répandue présentation de tests PCR (au départ et à l'arrivée) et respect d'une quarantaine de dix jours.

15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06 - TELEPHONE : 01 42 34 14 59
21, QUAI LAMMENAIS – 35000 RENNES - TELEPHONE : 02 99 41 70 54
srobert.senat@gmail.com -www.sylvie-robert.fr

SÉNAT

La mise en place de ce protocole permettrait aux étudiants étrangers désireux de se rendre en France de pouvoir le faire en toute sécurité.

De plus dans un monde où la concurrence est féroce dans le secteur de la mobilité étudiante la mise en place d'un tel protocole ne pourrait être que bénéfique à notre pays et à nos universités.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre meilleure considération.

Sylvie Robert

Claudine Lepage